

Juillet
2023
N°2

L'INNEO

ROSIÉROISE

Bulletin d'informations de la ville de Rosières

ÉDITO BILAN DE MI-MANDAT

C'est avec un grand plaisir que nous nous sommes retrouvés le 20 janvier dernier pour échanger enfin nos vœux de façon non virtuelle. Ce moment convivial a confirmé notre appartenance à une même communauté de vie. Ce milieu d'année 2023 me permet également de tirer un bilan de mi-mandat qui vous permet d'apprécier les premiers acquis du mandat en cours dans une prise de recul évaluative la plus objective et réaliste qui soit.

Les épreuves se sont succédées entre la pandémie et le confinement, les protocoles sanitaires contraignants, les terribles inondations subies par notre commune, le dérèglement climatique mondial et désormais un conflit armé aux portes de l'Union Européenne qui impacte fortement la gestion des collectivités locales frappées par une hausse vertigineuse des énergies et une pénurie de matériaux, ainsi que la vie de la population dans son quotidien. La période ne nous aide pas mais en dépit de la morosité ambiante il ne faut pas baisser la garde et le conseil municipal doit continuer à aller de l'avant tout en prenant en compte ces contextes difficiles dans une gestion municipale désormais chamboulée. Outre la gestion de ces différentes crises, qu'avons-nous ainsi réalisé dans les différents domaines de la vie municipale depuis que nous avons été élus en juin 2020 ?

Notre objectif prioritaire résidait dans les nécessaires économies à réaliser dans les dépenses publiques communales afin d'engager un processus continu de désendettement. Pendant 3 ans, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt et n'a pas sollicité de ligne de trésorerie pour honorer ses échéances. Un travail fastidieux de régularisation du transfert de la compétence « petite enfance », et notamment la crèche de Rosières à la Communauté d'Agglo du Puy : depuis 2017, date de la prise de compétence par la CAPEV, la commune continuait de supporter les remboursements des prêts et les opérations de maintenance des 2 extensions de la crèche. Les 138 000 € d'encours de dette sur les prêts que la Commune supportait vont être désormais entièrement pris en charge par l'Agglo et la

compensation des loyers et des investissements réalisés (13 000 €) sera ajoutée chaque année à l'Attribution Compensatoire versée à la commune. Un travail de fond sur les pratiques et les missions des services communaux est engagée et encore en cours afin de réaliser des économies d'échelle substantielles.

Acteur engagé en éco-nettoyage, la commune de Rosières a opté pour une externalisation partielle de la mission « nettoyage » des bâtiments communaux et la formation de ses agents sur cette question (20% d'économies à la clé).

Refonte complète du système de téléphonie et des abonnements : alors engagée avec 3 opérateurs différents, la Commune a opté pour un contrat avec un seul opérateur (économie de 10%) avec un système plus moderne et plus adapté aux réalités d'aujourd'hui.

D'autres économies importantes ont été réalisées avec le changement de service de santé au travail pour les employés municipaux (30% d'économie), la renégociation des contrats d'assurance (10% d'économie).

Soucieuse de proposer des services et des infrastructures de qualité, l'équipe municipale garde à cœur de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à ses habitants. Elle souhaite préserver sa capacité d'autofinancement et de maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune. Il s'agit ainsi de mobiliser autant que faire se peut, des subventions auprès du Conseil Départemental, de la CAPEV, du Conseil Régional et de l'État voire de l'Europe.

Un projet ce n'est pas seulement un bâtiment qui « sort de terre », sans penser au fonctionnement et à l'entretien ultérieur ! Un projet doit être réfléchi, subventionné (au maximum comme nous nous efforçons de le faire) et actuellement raisonné et raisonnable, adapté à notre commune.

ILLIWAP / ROSIÈRES

« illiwap » est l'application citoyenne de référence sur le territoire français pour **alerter et informer** les habitants en temps réel et favoriser la **participation citoyenne**...

Téléchargez l'application, c'est très simple !



Pour votre information,
vous pouvez également consulter :



www.ville-rosieres.fr

Facebook/Ville-de-Rosières

Vous êtes très nombreux à suivre ces pages et nous vous en remercions !

Le dispositif de vidéo-protection adapté aux besoins de notre commune rurale, avec un coût compatible avec les ressources communales, a été achevé. La commune est équipée de 15 caméras de surveillance positionnées notamment aux entrées et sorties du village, sur les bâtiments publics et les écoles, de jour comme de nuit afin de circonscrire au maximum les cambriolages et les actes d'incivilité. L'objectif est double : dissuader, puis aider les enquêtes de la gendarmerie si nécessaire.

L'école publique est bien sûr l'objet de toutes les attentions et bénéficie d'opérations de maintenance continues, tandis que les systèmes de sécurité incendie et évacuation parfois obsolètes des bâtiments Maison de Santé, Mairie, Ecole et Centre technique Municipal ont été changés. Le bâtiment du complexe sportif de Florac a connu la finalisation de son aménagement en mobilier neuf, équipement de salle de réunion, système de déclenchement de chauffage spécifique et simple d'utilisation qui permettra les économies d'énergie.

Autre objectif prioritaire, la réfection de la voirie communale en mauvais état sur de trop nombreux secteurs est l'objet de toute l'attention de l'équipe: la commune est forte d'un réseau routier propre d'environ 64 km dont l'entretien représente une part importante du budget municipal. Les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes. Ainsi, le chemin des Grillés à Blanlhac, le chemin des Echelles, le secteur Garay-Coindet, la route de Marjeassac-Lagrange-La Routisse, le secteur de la Maison de Santé en centre-ville et dernièrement le tronçon « Les Coudougoux-Servezères » ont bénéficié de l'application d'un enrobé neuf.

La Commune de Rosières est caractérisée par un centre-bourg qui propose divers services aux habitants (commerces, personnel médical, administrations...). Néanmoins, le centre historique n'échappe pas au phénomène de vacance. Afin de le redynamiser et de proposer de nouveaux espaces d'habitabilité, la commune a décidé la démolition du bien immobilier du 20 Place de l'Église afin de fluidifier son accès et d'aérer cet espace qui verra l'aménagement d'un jardin.

Le conseil municipal associe ce projet à une réflexion sur son centre-ville et plus précisément sur sa revitalisation, ses qualités architecturale et patrimoniale, sa trame urbaine ancienne qui passe par la définition d'enjeux forts et notamment la (re)découverte de ses deux Monuments Historiques, l'abside de l'Église Saint-Martin et le « Champ Clos ».

Cette opération de démolition de ce bâtiment vacant permettra de rendre plus attractif le centre-bourg de Rosières, d'attirer de nouvelles populations et a été complété par des aménagements paysagers réalisés aux entrées de bourg.

Un programme de rééquipement pluri annuel des nos services techniques communaux a été mis en œuvre afin rendre un service optimum aux administrés :

2021 : acquisition d'un tracteur-tondeuse et de sa remorque

2022 : location longue durée d'un tracteur et acquisition d'une épareuse

2023 : changement du camion-benne (location longue durée)

Je n'oublie pas le secteur Enfance-Jeunesse pour lequel une nouvelle dynamique a été initiée !

Après une période de transition due au changement de gestion de l'associatif à la régie directe municipale, le Centre de Loisirs s'est restructuré progressivement pour tout d'abord mettre en place une équipe permanente et fidéliser des animateurs afin de mener à bien ses projets.

La volonté de la Municipalité est d'enrichir l'offre d'activités de l'Accueil de loisirs et de permettre aux enfants du territoire qui ne peuvent pas pratiquer de loisirs de bénéficier d'une offre riche et variée.

Ainsi, l'année 2023 a vu la signature du « Plan Educatif territorial » et du « Plan Mercredi » qui offriront tout au long de l'année des animations repensées et plus attractives.

Les cycles d'activités qui seront proposés au cours de l'année permettront aux enfants de découvrir de nouvelles techniques lors des activités manuelles, de nouveaux sports, d'apprendre de nouveaux moyens d'expression.

Ces projets m'amènent à une conclusion évidente au sujet de cette nécessaire transition énergétique qui inspire tous nos projets, qu'ils soient présents ou futurs. Les investissements sont et seront priorisés en fonction des économies d'énergie ou de l'impact carbone qu'ils génèrent. J'en veux pour preuve le projet de changement intégral de la centrale photovoltaïque en toiture du Centre technique Municipal qui, outre les recettes bienvenues engendrées par la revente totale d'électricité, laisse également la possibilité à moyen terme d'envisager l'autonomie complète de ce bâtiment.

La période de transition et d'adaptation au changement climatique qui s'annonce va sans doute remettre en cause nos habitudes, nos certitudes, nos modes de vie que nous ne parviendrons à surmonter que si nous sommes solidaires.

Enfin, si la commune doit travailler à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, elle devra également engager une réflexion sur l'augmentation de ses ressources de natures différentes.

D'importantes décisions seront encore à prendre, toujours dans l'intérêt des Rosiérois. En attendant, je vous souhaite un bel été !

**Fanny Sabatier,
Maire de Rosières**



Plutôt que de répondre systématiquement aux critiques de nos opposants, nous avons fait le choix de consacrer notre temps et notre énergie à travailler au service des Rosiéroises et Rosiérois. Nous nous efforçons d'entendre et répondre du mieux possible aux attentes de chacun.



Budget 2023

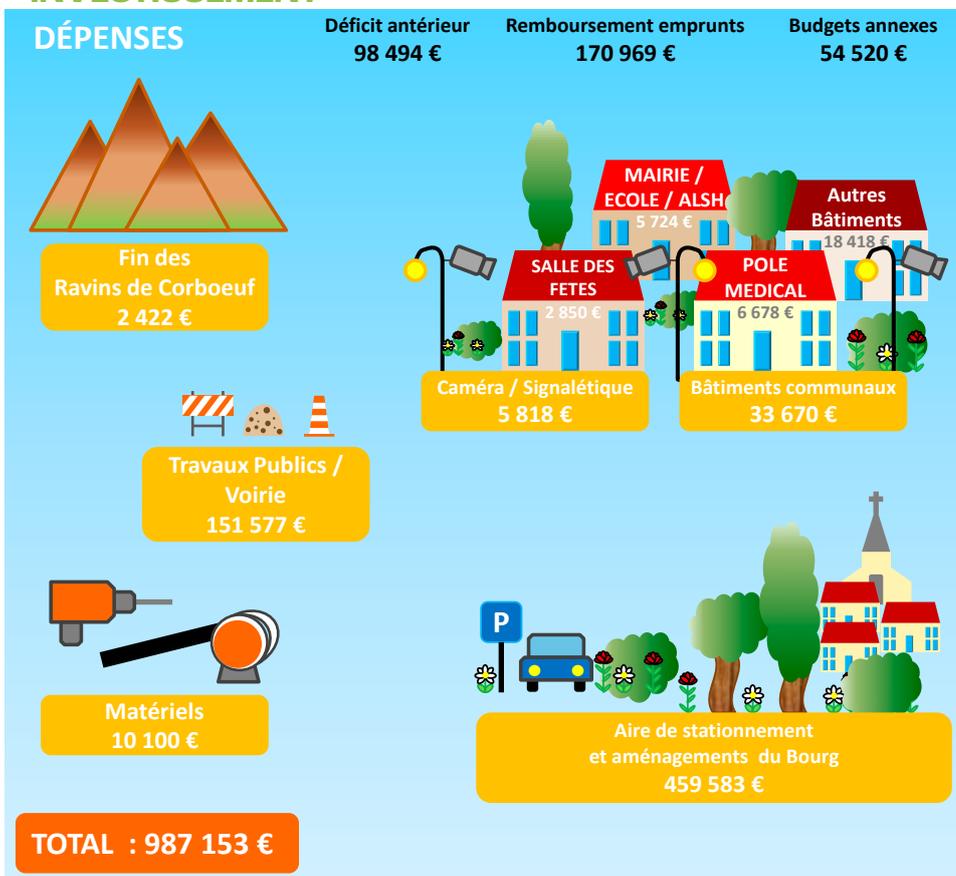
Soucieuse de proposer des services et des infrastructures de qualité, l'équipe municipale a également établi ce budget avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

- De préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune

- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la CAPEV, du Conseil Régional et de l'État chaque fois que possible.

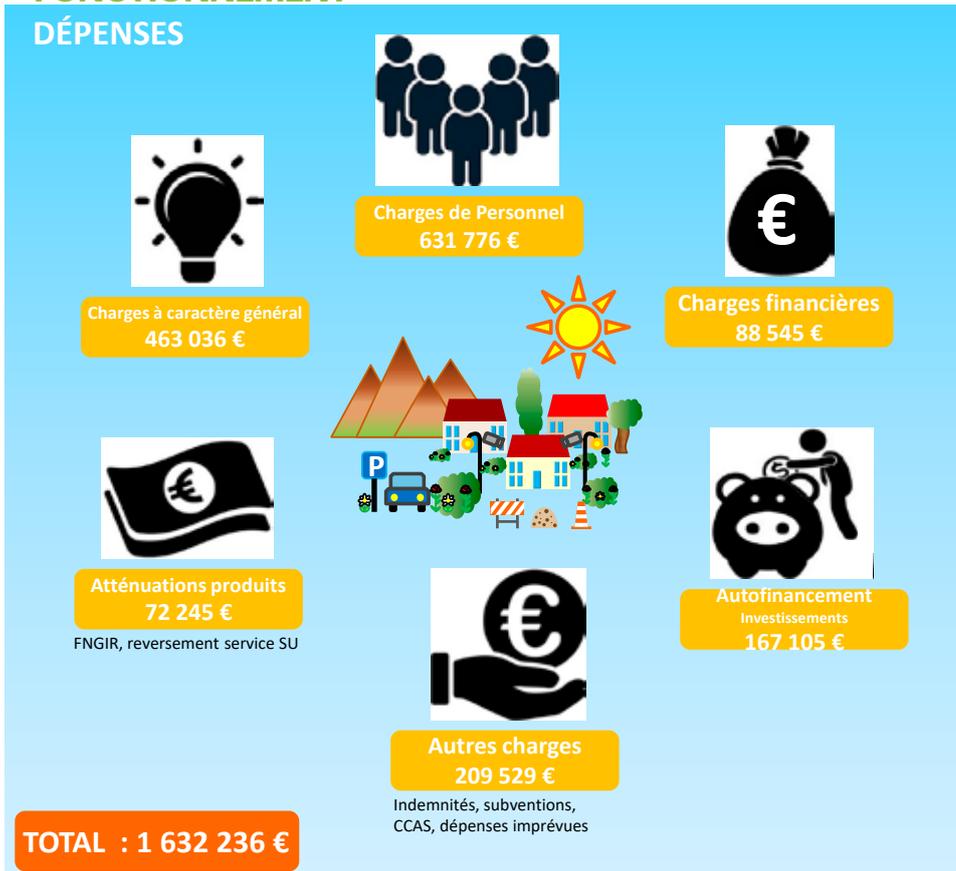
INVESTISSEMENT



RECETTES



FONCTIONNEMENT



RECETTES



Travaux

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Une nouvelle Centrale Photovoltaïque en toiture posée au mois de juin...

Des pertes de production importantes étaient à constater sur la centrale photovoltaïque, sans contrat de maintenance et défaillante depuis 2014. Elles sont dues aux onduleurs défectueux et aux panneaux endommagés par les aléas climatiques. L'installation avait été réalisée en vue de produire de l'énergie électrique permettant la revente totale de la production dans le cadre de l'obligation d'achat prévue par l'article de la loi N°2000-108 du 10 février 2000.

L'index de production relevé dans l'armoire électrique est de 29 200kWh par an, un productible très loin de ce qu'aurait pu produire une centrale de 36kWc avec un

ordre de 40% de pertes dans un contrat de vente d'électricité avec un tarif d'achat très favorable à 0.70 centimes le kWh. Il reste 7 ans de contrat. Les panneaux et onduleurs installés en 2009 révèlent des références et des dimensions introuvables aujourd'hui. Le projet mené par la société METEOR a consisté en une solution optimale qui est de remplacer l'ensemble de la centrale en conservant la structure porteuse.

En conclusion, des recettes importantes à envisager pour la commune et un chantier qui laisse la place en toiture à une future implantation de panneaux pour un auto consommation quasi totale du bâtiment.



DÉPOLLUTION PARC DU CTM

Le parc extérieur du centre technique a connu des opérations d'évacuation de matériaux et d'encombrants qui ont répondu à différents besoins :

- Protéger l'environnement et les agents
- Répondre à une logique d'économie, en séparant la matière recyclable des éléments toxiques et optimiser les volumes de déchets à traiter vers les filières adaptées
- Rendre un site propre tout en ayant assuré une traçabilité des déchets et des pollutions suivant les exigences des administrations.



RÉSEAUX

À COINDET : reprise des réseaux d'eau potable, eaux pluviales, enfouissement réseaux Eclairage Public, Telecom, réfection de la voirie et du chemin communal.

BUDGET :

Commune : 42 978€ HT

Agglo - fonds de concours : 11 000€ HT

Syndicat Départemental d'Énergies : 5 130€ HT



Nouveaux enrobés

LES COUDOUNOUX - SERVEZÈRES :

application d'un nouvel enrobé et réfection des accotements.



CENTRE-BOURG :

Travaux d'enrobé et de drainage secteur Mairie - Maison de Santé



Cantine et école publique :

Les ouvertures de la cantine ont du faire peau neuve : changement des portes d'entrée et sortie de secours et remplacement de vitrage pour la baie donnant sur le parc. École : remplacement de vitrage de la bibliothèque et remplacement serrure et barre anti panique de la porte d'entrée.

Travaux

TRAVAUX

Voici quelques travaux réalisés en régie par les services techniques municipaux :



LE ROUILLER : drainage et traitement du ruissellement des eaux pluviales



LE PINY : drainage et traitement du ruissellement des eaux pluviales



PLACES JEANNE D'ARC ET DES ANCIENS COMBATTANTS : réalisation de 2 points de collecte des ordures



BLANLHAC ET CHEMIN DU ROUILLER : réfections de murs de soutènement



ÉCOLE PUBLIQUE - SALLE POLYVALENTE : réalisation d'un massif paysager

Travaux

PLACE ÉGLISE

Aération et perspectives...

Après la démolition du bâtiment vacant derrière l'abside, l'objectif est de rendre le centre-bourg historique plus attractif et de moderniser son habitabilité par l'aération de la place actuelle. Il s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de la loi ZAN, puisque celle-ci envisage de renaturaliser un espace pour chaque espace artificialisé, réduire l'étalement urbain et favoriser la densification urbaine en utilisant les locaux vacants, les friches et en rendant les centres-bourgs plus attractifs, de qualité et la création d'espaces naturels.

Ce projet d'aménagement paysager permettra :

- la mise en valeur du puits jusqu'alors enfoui sous le bâtiment à démolir
- la création d'un jardin d'agrément

Cette opération doit permettre également :

- d'imaginer l'implantation d'autres végétaux sur l'ensemble de la place de l'église dans la continuité du jardin d'agrément
- de réguler voire de supprimer le stationnement automobile.



PARVIS MAIRIE PATIO

L'entrée de la maison de la Commune et le patio seront également réaménagés afin de favoriser les animations en centre-ville dans un écrin

intimiste propice à la musique ou à certains rendez-vous de la Bibliothèque....



POINT PLU

Dans le cadre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), le délai d'adaptation des PLU a été confirmé fin juin par l'Assemblée Nationale pour une échéance à 2027. Cette adaptation passera d'abord par une mise en conformité du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) à l'échelle régionale puis par les SCOT à l'échelle des Intercommunalités.

Rosières attendra donc les conclusions avant de lancer une révision générale pour permettre à la commune de pouvoir conduire les projets essentiels à son développement. Aucune révision simplifiée n'est envisageable. Les permis de construire sont encore nombreux à être déposés sur notre commune.

Collecte déchets ménagers

Trop de conteneurs poubelles dans la Grand'Rue !

Quel déficit d'image pour un manque de civisme de la part des administrés ! Les déchets non recyclables sont collectés à Rosières dans une poubelle de tri adéquate en porte-à-porte 1 fois par semaine par les services du SICTOM.

Rappel important : Il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte qui sont déterminées par la mairie et le SICTOM et qui établissent très clairement des lieux, des jours, des horaires et des règles de tri !

Administrés Rosiérois, ne laissez pas vos conteneurs en permanence sur le trottoir. Vous devez le sortir de chez vous avant le passage du service de collecte et les rentrer le plus vite possible après !

L'abandon de déchets sur le trottoir et le non-respect des règles de collecte est puni d'une amende forfaitaire. Les infractions sur les déchets sont constatées directement par les forces publiques mais, vos voisins peuvent déposer une réclamation auprès de la mairie pour faire constater une gêne.

Conteneur poubelle sur le trottoir : quelles sont les infractions ?

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique

Concernant les déchets ménagers qui regroupent les déchets du quotidien (alimentation, emballages, bouteilles...), les conditions de tri et de collecte des déchets sur le territoire de la commune sont clairement définies tandis que le maire de la commune dispose de l'autorité titulaire du pouvoir de police lui permettant d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Entrées de bourg :

Aménagements paysagers :

Les élèves du LEGTA d'Yssingaux sont intervenus de mars à mai

Côté Mézères : Plantation sur massif/Végétalisation talus par couvre-sol (aubriètes). Meilleure gestion des couleurs de plantations, suppression ou déplacement de certaines espèces.

Côté Beaulieu : Plantation sur massif, déplacement de végétaux, muret en pierres sèches.

Tourisme et nature

RAVINS DE CORBŒUF

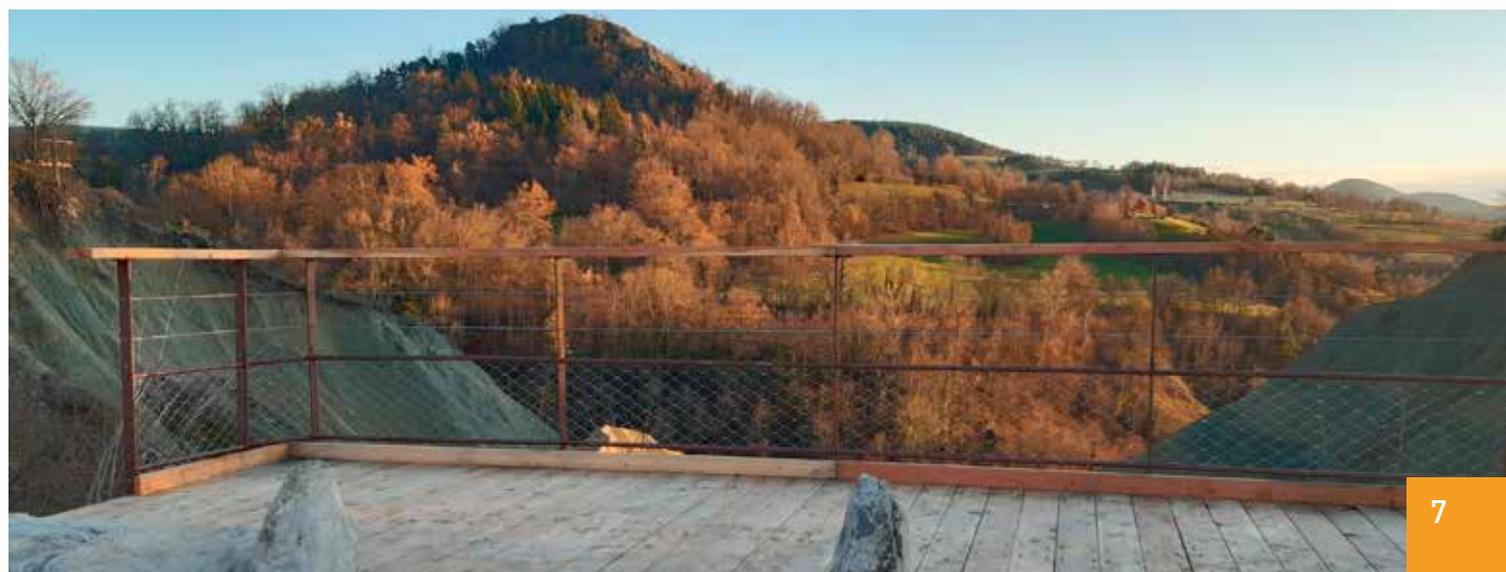
Le chantier emblématique de mise en valeur des ravins de Corbœuf a touché à sa fin en février dernier sur ce site national classé depuis 2013. La Municipalité a dû passer un nouveau marché plus adapté aux réalités environnementale et financière. Un coût total du projet finalement revu à la baisse qui a permis de réaliser une économie dans un projet subventionné à hauteur de 80 %.

Les Rosiérois, les établissements scolaires, les accueils de loisirs et les touristes apprécient déjà les aménagements discrets s'intégrant parfaitement dans cet écrin de nature : les balises directionnelles, les panneaux d'interprétation et les 9 belvédères qui jalonnent subtilement la visite de ce site majestueux.



Via Fluvia

Dans le domaine des mobilités durables, la communauté d'Agglomération travaille actuellement sur la cahier des charges des travaux prévus sur la Galoche à la rentrée 2024 afin de continuer son programme d'aménagement de ce grand projet que représente La Via Fluvia. En concertation avec la municipalité, il sera prévu une remise en état des fossés, le traitement des ruissellements et enfin la rénovation du revêtement le tronçon rosiérois ne sera pas goudronné et il sera d'ailleurs le seul de toute la Via Fluvia.



Tourisme et nature

AIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Ce programme important était nécessaire suite à l'aménagement des Ravins de Corbœuf et de l'aménagement de la Via Fluvia sur son secteur rosiérois. L'avancement du projet était conditionné à une nécessaire remise à plat du foncier sur la zone d'emprise des travaux. Après la vente du bâtiment communal (dit « Ferme Rancon ») en janvier 2023 et les nouvelles opérations de bornage, le cabinet d'études a pu travailler au tracé exact de cet équipement avec des aménagements doux et paysagers appuyés qui respecteront l'environnement naturel protégé de ce secteur de Rosières. Il comprendra une partie de près de 90 places (zone du haut) de stationnement et une aire de camping cars sur le bas.

Début des travaux : Septembre 2023

Partenaires : État, Région, Département pour un total de 80 % de subventions

Montant : 363 000 euros HT



ÉCOLE DE LA NATURE

L'École de la Nature s'implante à Rosières de Mai à Août !

Association agréée de « jeunesse et d'éducation populaire » grâce à une équipe pédagogique permanente et diplômée, l'École de la Nature s'inscrit depuis 1996 en partenaire privilégié des actions d'éducation à l'environnement pour tous les publics : scolaires, particuliers, personnes porteurs de handicap, personnes âgées ...

« Tinyac », c'est le nom de son nouveau village éphémère qui change de commune 2 fois par an. De mai à août, le village se mettra en place à Rosières dans sa version complète pour recevoir classes de découvertes et séjours d'été.

Imaginé et réalisé par les salariés et bénévoles de l'École de la Nature, ce nouveau campement d'accueil est une réponse à un objectif grandissant : permettre à l'enfant de devenir acteur de la transition écologique en mesurant et en maîtrisant son impact sur l'environnement lors d'un séjour en collectivité. Implanté en pleine nature, Tinyac est un campement d'accueil qui permet de retrouver tout le confort d'un centre classique tout en vivant une aventure encore plus proche de la nature. Ce campement et sa technologie (ou sa non technologie) permettront à chacun de se poser les bonnes questions sur la gestion de l'électricité, de l'eau, des produits utilisés ...



Du 1^{er} mai à fin août à l'Herm de Mézères sur la commune de Rosières

Animations

FLASH BACK

20 ans de Clic@Rosières : 20 mai 2022

L'espace multimédia qui n'en finit plus de nous faciliter la vie et de l'animer aussi !



Un nouveau Comité des Fêtes !

... qui entraîne les associations de la commune dans son sillage !



Implication municipale :

Malgré les 2 années difficiles qui viennent de s'écouler, la municipalité continue de soutenir ses associations culturelles, sportives et de loisirs tout en échangeant régulièrement avec elles. La Commune a maintenu voire porté en direct les différentes fêtes de la ville, le goûter-spectacle des aînés, les festivals, les soirées culturelles...

Ces manifestations créent ce lien social indispensable et donnent une âme à notre commune avec l'espoir affiché de remobiliser notre jeunesse dans la vie de notre village. Cette solidarité à Rosières s'est d'ailleurs exprimée par l'impulsion et le soutien qu'a donné la municipalité à la création d'un nouveau Comité des Fêtes avec la réussite du marché de Noël de fin décembre dernier et « la Fête de la Lentille » dont le grand succès a encouragé notamment la tenue d'une 50^{ème} édition - anniversaire en Août.

Fête de la lentille 2022

Le retour après 2 ans d'absence : la municipalité a pris en charge cette édition mémorable avec un public immense au rendez-vous ! 750 repas consommés avec le soutien du Club des Aînés.



Animations

31^{ème} Foire aux Fromages :
16 avril 2023

Concours du plus beau stand et des meilleurs fromages : merci au jury d'enfants des écoles pour leur participation et aux équipes pédagogiques.



Jumelage-Rencontre des Harmonies de Rosières et d'Onzain (Loir-et-Cher) :
29 - 30 avril et 1^{er} mai



Une belle rencontre musicale et très conviviale : Chaque ensemble avait travaillé sur un répertoire éclectique avec en point d'orgue le concert donné par les deux harmonies qui a rassemblé plus de 50 musiciens !



Tour de France :

16 juillet 2022

La 109^{ème} édition du Tour de France a traversé Rosières à l'occasion de 14^{ème} étape Saint-Etienne / Mende. Un grand merci aux résidents de l'ESAT pour leur travail sur les décorations des rues de la commune !



Courir en Emblavez :

2 avril 2023

13^e édition d'« À travers l'Emblavez »
Une organisation « Courir en Emblavez » pour une course qui a réuni près de 200 participants sur les magnifiques circuits rosériens.



Culture

UNE MÉDIATHÈQUE TOUJOURS ACTIVE!

La dernière assemblée générale de l'association de gestion de la médiathèque de Rosières vu l'élection d'un nouveau bureau et de Chantal HOYEK, nouvelle présidente de cette structure très dynamique qui travaille en collaboration avec l'agent communal, Cécile MEUNIER. Plus de

450 lecteurs, près de 4 000 documents prêtés, un service ludothèque, des expositions et des animations de qualité toujours attendues par un public très varié et les scolaires!

Nous vous invitons à pousser la porte de ce bel équipement...



Lectures à la carte



Spectacle sur Marie Curie à la salle polyvalente

PROJET ÉCHO

Street et Land'art en Velay!

En 2023, le Pays d'art et d'histoire (PAH) de l'Agglomération du Puy-en-Velay a lancé un nouvel événement artistique de rayonnement national baptisé **ÉCHO. Street & Land Art en Velay**. Pour sa toute 1^{ère} édition sur le thème du REFLET, l'événement invite à découvrir les paysages et l'architecture de l'Agglomération du Puy-en-Velay. **6 balades accessibles, 6 artistes contemporains, 6 œuvres éphémères** ponctuent la rencontre avec le territoire sur des sites méconnus, où les panoramas exceptionnels se mêlent à des pépites architecturales et des curiosités naturelles.

Le site de l'ÉTANG DE LA PLAINE/Beaulieu géré par les habitants de Chiriac – commune

de Rosières est celui qui a reçu le plus de candidatures d'artistes plasticiens! Le projet de Yannick Chauvel (artiste breton) a été retenu. Cette installation a été l'occasion pour les Rosiérais, les touristes et même les 2 écoles de Rosières (qui ont pu également rencontrer l'artiste) de découvrir son œuvre, comme en œil en « reflet » au sein de ce magnifique écrin naturel! **À admirer jusqu'en octobre 2023.**

Les autres sites concernés :

ARBORETUM DE CHARVOLS / Malvières
COULÉE DE LA BOURIANNE / Saint-Julien-d'Ance
LAC DE MALAGUET / Montlet – Félines – Sembadel
JARDIN HENRI-VINAY / Le Puy-en-Velay
CHAPELLE DE LA MADELEINE / Monistrol-d'Allier



Cinéma

« Le Grenier »

La salle de cinéma « Le Grenier » souffle ses 10 bougies

C'est dans les années 1990 qu'est née l'association Rosières Cinéma (associée au circuit itinérant Cinévasion) afin de bénéficier de matériel et d'une programmation pour le village. Il y a 10 ans, la salle de Cinéma « Le Grenier » ouvrait ses portes à ces bénévoles engagés.

L'anniversaire sera organisé la 1^{ère} semaine de septembre avec au programme des diffusions pour les scolaires, la projection des contes animés du centre de loisirs, une exposition et une projection d'archives filmiques rosiérais!

L'association recherche des bénévoles!

Contact : 06 75 44 14 52



Nuits de Rêve 2023

L'incontournable festival d'été revient du **12 au 16 juillet 2023** à Blanlhac et en centre-bourg dans un rendez-vous champêtre, familial, ouvert à tous et toujours, une exceptionnelle programmation de spectacles vivants et variés! Réservations conseillées!

<https://revedefoin.com/>



Infrastructures et énergie

MAISON DE SANTÉ

Cet équipement indispensable à la commune et au-delà, est l'objet de toutes les attentions. En juillet dernier, un lourd chantier de drainage et d'évacuation de l'eau sous la place des anciens combattants et dans le vide sanitaire, a été mis en œuvre afin de protéger à long terme la structure du bâtiment. Cette année, la commune a sollicité officiellement les services de l'OPAC43 pour établir un diagnostic général sur l'état du pôle médical de Rosières dans le cadre de son mandat de gestion qui sera réactualisé par une nouvelle convention. Afin que nos praticiens et les futurs occupants exercent dans les meilleures conditions, une rencontre a eu lieu pour améliorer la communication qui doit être continue avec la municipalité. La pose d'une nouvelle trappe de désenfumage a été réalisée, les travaux de sous-comptage d'eau et d'électricité pour 2 locaux vont débiter tandis que les 2 salles d'attente du rez de chaussée vont être rééquipées en mobilier neuf. Un point de collecte a été confectionné par la pose d'une palissade en bois afin d'y abriter les conteneurs à déchets. Enfin, une nécessaire remise à plat des loyers hors charges a été décidée dans un double objectif d'équité entre praticiens et d'attractivité pour de futures éventuelles installations.



En bref

ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS TOUT ÇA ?

En lien avec ce projet et dans le cadre du Contrat Ambition Forêt (CAF), Fibois Auvergne-Rhône-Alpes accompagne le développement des projets bois énergie portés par les collectivités et les entreprises sur le territoire de la CAPEV. Une convention a été signée pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur un projet de mise en place d'un réseau de chaleur technique au bois pour 3 bâtiments communaux : la salle polyvalente, l'école publique et le bâtiment cantine/centre loisirs. Les résultats parviendront prochainement aux services communaux.

En partenariat avec le syndicat d'Energies de la Haute Loire, la municipalité vise à engager un programme de rééquipement en ampoules Led d'ici quelques années. En attendant, des actions de sobriété ont déjà été mises en place tandis que les services communaux passent également par un changement des comportements, comme diminuer la puissance du chauffage et de la climatisation, ou encore réduire la consommation d'électricité au quotidien.

ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF : UN DOJO TOUT NEUF !

Le changement était attendu par les associations, les écoles et le centre de loisirs qui peuvent désormais profiter d'un nouvel espace et d'un grand tapis flamant neuf pour leurs activités diverses.



SALLE POLYVALENTE

Une réflexion engagée pour l'avenir !

Transformée dans les années 70, l'actuelle salle polyvalente ne répond plus aux attentes des habitants, des associations et des professionnels tant sur le plan fonctionnel que sur l'aspect technique. Elle n'est plus aux normes environnementales actuelles.

Elle conserve pour autant une situation idéale proche du cœur de village. Une étude a été confiée à l'Agence Technique Départementale afin d'imaginer les grandes lignes d'un équipement moderne qui réponde à l'accueil de spectacles, journées et soirées festives, réunions publiques, associatives ou privées, expositions... la Salle Polyvalente doit continuer d'accueillir des activités pour tous les types de publics. Ce programme ambitieux devra intégrer un audacieux volet environnemental avec pour objectif de « construire et rénover durable », avec des matériaux sains d'origine. L'orientation des façades principales doit garantir la maîtrise des ensoleillements et le contrôle thermique.

Le parti-pris architectural favorisera aussi l'éclairage naturel des façades, sans risque de surchauffe des locaux et limite le recours à l'éclairage artificiel. Sur le plan énergétique, le bâtiment tendra à la quasi autonomie : une isolation très performante garantira une très basse consommation de l'ensemble avec le choix d'une toiture qui intégrerait une installation photovoltaïque.

En attendant sa concrétisation, envisageable à long terme, les services techniques communaux sécurisent le bâtiment (accès fermé au couloir menant aux salles associatives du rez-de-chaussée) et travaillent à la performance énergétique de la salle Gouteyron et notamment du tour des baies vitrées.

Une entreprise d'électricité générale interviendra afin de sécuriser les modalités d'allumage et d'extinction de la salle principale.



Écoles / jeunesse

CENTRE DE LOISIRS

PEDT et PLAN MERCREDI

Depuis Novembre 2022 et jusqu'à la fin de l'année 2023 : le projet « fil rouge » est la Création de contes animés. Les enfants découvriront les mondes du conte et celui du dessin animé à travers des conférences ludiques, des spectacles et surtout des ateliers au cours desquels ils pourront inventer une histoire, la raconter et imaginer les décors pour les filmer afin de produire des dessins animés d'animation. En parallèle de ce fil rouge, des activités en « cycles » sont mises en place depuis janvier.

Janvier aux vacances d'hiver : « Le papier dans tous ses états » :

- En lien avec la médiathèque et l'association Récré'active
- Atelier Théâtre de Papier

Vacances d'hiver aux vacances de printemps : Découverte sportive « un jour un sport » :

- En lien avec les clubs sportifs et l'UFOLEP
- Vacances de printemps aux vacances d'été :**
 - Mise en place d'un potager partagé en partenariat avec le GAEC « Fleur de Verveine » de Rosières
 - Ateliers cuisine et pâtisserie « On prépare le goûter » avec des bénévoles
 - Un cycle de « céramique » avec l'association Récré'active
 - Un cycle en préparation du « Roi de l'oiseau ».
- > Cuisine médiévale
- > Fabrication de costumes
- > Participation à la journée des Accueils de Loisirs du Roi de l'Oiseau

Scolaire : études et restauration

En concertation avec le personnel enseignant, un cycle d'études dirigées animé par les professeurs et financé par la municipalité, sera mis en place à la rentrée 2023 et sera soumis à règlement intérieur.

La qualité de la restauration scolaire et périscolaire (Centre de Loisirs) sera également au centre de toutes les attentions et une nouvelle consultation sera lancée à la rentrée 2023 afin de répondre aux besoins physiologiques et nutritionnels des enfants, leur permettant de suivre les enseignements de l'après-midi. Pour cela, il sera nécessaire de leur donner des aliments sûrs, sains, en quantité suffisante tout en évitant le gaspillage, dans le respect de la loi sur la restauration scolaire (Egalim).



La loi EGALIM
QUE MET-ON DANS L'ASSIETTE POUR ATTEINDRE AU MOINS 50% DE PRODUITS DURABLES ?

20% PRODUITS BIOLOGIQUES	30% PRODUITS DE QUALITÉ			



INSCRIPTION EN LIGNE

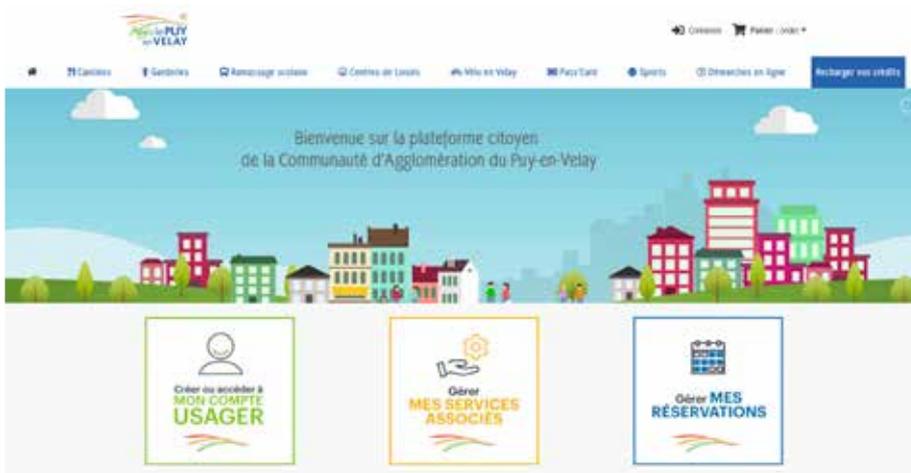
NOUVEAUTÉ 2023 : les Inscriptions au centre de loisirs désormais en ligne !

Pour inscrire les enfants, les familles doivent créer un compte sur la plateforme de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr

(Tutoriels téléchargeables sur le site internet du centre : www.campagnol43.e-monsite.com)

Les familles doivent fournir :

- Un justificatif de domicile
- Une attestation de Quotient familial
- Son revenu fiscal de référence
- Son nombre de parts fiscales



Nouvelle recrue

L'équipe de l'ALSH s'étoffe afin de mener à bien les projets en cours et à venir ! Bienvenue dans les services communaux à **Elisabeth PEREIRA DA SILVA**.



Services : le point d'étape sur...

... LA POSTE

La Poste est chargée par l'État d'assurer des missions de service public de proximité cruciales notamment pour les communes rurales. La Municipalité a alerté et rencontré à plusieurs reprises des représentants du Groupe La Poste afin qu'il pallie à ce désengagement progressif de la présence physique d'un agent postal à Rosières obligeant les administrés à se retourner vers d'autres solutions. Ce choix de fonctionnement allait à l'encontre des objectifs partagés de faciliter la vie des rosiérois et de maintenir un service public essentiel. Il avait pour conséquence une analyse inexacte des statistiques de fréquentation et de nature des opérations relevées au bureau de Rosières.

Or, la préservation d'un bureau de Poste est cruciale pour le maintien de l'activité économique des entreprises, des commerces et d'artisans locaux, comme pour répondre aux besoins des habitants.

Le bureau de poste a été ainsi maintenu avec de nouveaux horaires d'ouverture les après-midi du lundi au vendredi tandis que le groupe La Poste a décidé également de la mise en place de facteurs gichetiers



... LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE ROSIÈRES

Dans le cadre de la phase de finalisation de sa prise de compétence, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire a entamé une réflexion sur le redéploiement des centres d'incendie et de secours et notamment celui de l'entité Emblavez-Est.

La solution choisie par les services du SDIS43 sera dictée par les seules considérations d'intérêt général afin de garantir des conditions favorables et efficaces des missions du SDIS qui portera une attention particulière aux conditions de travail, d'engagement en intervention et de préparation physique des personnels.

Animations

PASSÉES ET À VENIR



40 ans du Conservatoire - Antenne de Rosières



Anniversaire des 20 ans de la Crèche



Le mot de l'opposition

La loi « démocratie et liberté » du 27 février 2002 rend obligatoire l'expression des différents groupes politiques du conseil municipal dans le bulletin municipal. Cet espace est ainsi réservé à cet effet.

Coté communication: nous notons une modification de fonctionnement puisque Mme Le Maire nous reçoit avant chaque conseil municipal pour présenter l'ordre du jour.

Nous nous inquiétons de l'avenir économique de ROSIERES : Commerces, Pole Médical, Zone Artisanale, plus de terrains constructibles (une révision du PLU serait nécessaire...)

Nous nous interrogeons sur la place de notre commune dans l'AGGLO et sur les futurs projets pour ROSIERES (à noter que nos 2 représentants sont trop souvent absents aux réunions de l'AGGLO).

Depuis 3 ans peu de projets, c'est peut-être à cause de la conjoncture actuelle. Si tel est le cas, les rosiérois peuvent se réjouir que les grands projets (Ecole Germaine Tillon et ses annexes, Pole Médical, Complexe Sportif, Aménagement du Bourg, Mairie et ses nombreuses annexes, et bien d'autres encore) aient été réalisés durant les mandats précédents.

Nous restons mobilisés pour le futur rosiérois

Catherine GARDES, Serge GIDON, Marie-Bernadette MATHIAS

AGENDA 2023

EN FÉVRIER

- > Le 18 : Spectacle théâtre « Vivarium ». Association Médiathèque
- > Le 25 : Carnaval à Rosières - APEL Saint-Joseph

EN MARS

- > Le 11 : Lectures à la carte : « Féminin Singulier ». Association Médiathèque
- > Le 12 : Concours de belote - Donneurs de sang
- > Le 25 : Conférence par René Dupuy : L'école et les femmes - Association Médiathèque
- > Le 26 : Tripes / Saucisses - Amicale Laïque

EN AVRIL

- > Le 2 : Course pédestre et randonnée Association Courir en Emblavez
- > Le 16 : Foire aux fromages
- > Le 28 : « Marie Curie, une quête radieuse » Spectacle - Association Médiathèque
- > Le 30 : Concert avec Harmonie d'Onzain - Salle polyvalente - Harmonie de Rosières
- > Le 30 : Fête du printemps Blanlhac - Grange des vachers - Moulins de Blanlhac

EN MAI

- > Mai-juin : Expo de 2 semaines dans le Hall de la Mairie - Les Pinceaux de La Galoche
- > Le 14 : Rando Rosiéroise Point d'accueil touristique
- > Le 14 : Gymkhana - Zone d'Activités des Tourettes Les Volants de l'Emblavez
- > En mai : Expo céramique par Récré Active

EN JUIN

- > Le 9 : 20 ans de la Crèche « Le Pays Imaginaire »
- > Le 10 : Concert de l'École de Musique + Harmonie Place des Anciens Combattants
- > Le 11 : Tournoi de Bridge Salle polyvalente - 9h00>20h00
- > Le 24 : Feu de la Saint au Centre de Secours Amicale des sapeurs pompiers
- > Le 24 : Gala association Gym Danses - Salle polyv.
- > Le 30 : Fête de l'école privée

EN JUILLET

- > Le 8 : Journée « Rétro Gaming » Association Clic@Rosières
- > Du 12 au 16 : Festival Nuits de Rêve
- > Le 21 : Don du sang - Salle polyvalente - 16h00>19h00

EN AOÛT

- > 19 et 20 : Fête de la lentille (50^{ème} édition)

EN SEPTEMBRE

- > 9 et 10 : Fête Votive
- > Le 17 : Brocante de Lachaud de Rougeac

EN DÉCEMBRE

- > Le 10 : Marché de Noël